

DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de la Commune de QUINSAC

SEANCE DU 09 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf janvier à dix-huit heures, le Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué le 03 janvier 2023, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Lionel FAYE, Président.

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 9

Etaient présents : M. Lionel FAYE, Président - Mme Patricia SIMON -- Mme Florence GIROULLE - Docteur Jean-Marie BARGUILLET — M Jean-François TRON - Mme Anne-Marie DESCUDET- M. Guillaume GOURSAUD - Mme Michelle TURMO - Mme Marie-José PAILLOUX

Absents excusés : M. Patrick SIMON - Mme Muriel JOUNEAU -Mme Sandrine DUCHEMIN-PINCOS

Secrétaire de séance : Mme Patricia SIMON

SECOURS D'URGENCE

Mme Patricia SIMON explique que lundi 02 janvier dernier, la gendarmerie est intervenue sur la commune pour assister une personne en danger et sans ressources. Elle indique que les logements d'urgence de la CDC étant tous occupés, cette personne a dû être relogée le soir même dans un hôtel dont la nuitée devra être payée par le CCAS de Quinsac.

Cette personne, résidant à Paris, il a été décidé que le billet de train de son retour serait acheté, compte tenu de l'urgence, par Lionel Faye, Maire et Président du CCAS.

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité

Accepte que le CCAS prenne en charge

- la nuitée d'hôtel dont le montant est de 87,40€

- le billet de train Bordeaux-Paris dont le montant est de 99€

Lionel FAYE, Président du CCAS n'a ni participé au débat ni au vote.

